



MARCHE N°AG-2022-02

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

I. **Objet du marché :**

Ce marché s'inscrit dans le cadre d'une problématique de sensibilisation et de communication plus globale développée par le Contrat de rivière Ognon au sein de son avenant pour la période 2021-23 pour lequel la communication revêt un aspect primordial au bon déroulement des actions du contrat.

L'objectif du contrat de rivière Ognon est d'optimiser la communication mise en place en axant celle-ci sur une réflexion globale et la définition d'une stratégie permettant de développer un travail de sensibilisation ambitieux ayant pour cible différents publics : élus, propriétaires riverains, population du bassin versant, professionnels... et jeune public.

Le programme d'actions lié à l'avenant s'échelonne sur 3 années, toutefois il traduit la volonté d'obtenir des effets à long terme ainsi qu'une modification durable des comportements qui ont rendu nécessaires de nombreuses opérations inscrites au contrat territorial (non entretien des berges et de la ripisylve, activités inadaptées en bordure de cours d'eau, dégradations physiques, ...).

Une telle évolution des comportements nécessite la compréhension du fonctionnement naturel des cours d'eau et des milieux aquatiques et humides ainsi que la considération des services qu'ils nous rendent par l'ensemble des publics et notamment les générations futures.

Pour cette raison, un Programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable est prévu. La présente consultation concerne la mise en œuvre des actions de sensibilisation de ce programme sur 3 années (2022-2025).

Des animations auprès du public scolaire et de centres de loisirs seront donc proposées au cours de cette prestation. Elles auront pour but la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable en s'appuyant sur les thématiques développées par le contrat de rivière Ognon et en s'articulant autour des milieux aquatiques et humides.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon est maître d'ouvrage de l'opération, pour le compte des 10 communautés de Communes membres ainsi que pour le compte du Syndicat Intercommunautaire de Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon.

Allotissement

Le marché est séparé en deux lots définis sur des critères géographiques (cf tableau 1 et 2 et Figure 1 et 2):

- Lot 1 : Animations et organisation d'une journée de restitution sur la Haute Vallée de l'Ognon

- Lot 2 : Animations et organisation d'une journée de restitution sur la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

II. Comité de pilotage :

Un comité de pilotage spécifique assiste le maître d'ouvrage dans le montage et le suivi de ce programme (Collectivités, partenaires techniques et financiers, éducation nationale).

Rôle du comité :

- ✓ fixer les objectifs du programme ; définir le contenu et le calendrier,
- ✓ de suivre le déroulement du programme en apportant les ajustements nécessaires.

III. Public visé, secteur d'interventions et délais

Les actions de sensibilisation sont à destination :

- ✓ Des élèves de maternelles publiques
- ✓ Des élèves de 3^{ème} cycle des écoles primaires publiques et privés (CE2, CM1, CM2) situées sur les collectivités du bassin versant de l'Ognon au sein du périmètre des syndicats de rivière (SMAMBVO et SIBHVO).
- ✓ Des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} des collèges publiques et privés situés sur les collectivités concernées par le contrat de rivière Ognon au sein du périmètre des syndicats de rivière (SMAMBVO et SIBHVO).
- ✓ Des centres de loisirs publiques du territoire au sein du périmètre des syndicats de rivière (SMAMBVO et SIBHVO).
- ✓ Des élèves de Lycées publiques et privés peuvent représenter l'un des publics ciblés au sein du périmètre des syndicats de rivière (SMAMBVO et SIBHVO). Dans ce cas, les animations pourront être effectuées par l'équipe technique des syndicats de rivière.

Les interventions se dérouleront de septembre 2022 à juin 2025, soit 3 années scolaires.

Il est à noter que certaines classes sont susceptibles d'intégrer plusieurs niveaux (notamment petite, moyenne et grande section de maternelle). Dans la mesure du possible et en accord avec l'enseignant, le projet tiendra compte de l'ensemble des niveaux concernés.

IV. Objectifs pédagogiques

4.1. Objectifs pédagogiques généraux

- ✓ Permettre aux enfants de mieux connaître l'écosystème de la rivière, d'évaluer les répercussions des activités humaines sur le milieu et d'approfondir leurs connaissances sur l'eau en général.
- ✓ Faire découvrir les rivières et milieux humides du bassin versant de l'Ognon.
- ✓ Sensibiliser les élèves aux problématiques locales et faire comprendre l'intérêt des actions menées par le Contrat de rivière.
- ✓ Développer l'écocitoyenneté et l'éducation au développement durable chez les élèves au travers de projets éducatifs (respect de l'environnement, conscience de sa valeur et de sa fragilité, sensibilisation aux économies d'eau, à l'impact des pollutions, à la solidarité aval/amont, connaissance de la complexité des milieux et de la vie aquatique, engagement dans des actions concrètes, compréhension de la notion de risque (inondation)...).
- ✓ Favoriser les échanges entre les élèves et les professionnels.

Le contenu précis des animations est élaboré par le comité technique et le prestataire. L'objectif premier est bien l'appropriation du territoire, des richesses et des enjeux de l'eau. Les caractéristiques naturelles du bassin versant de l'Ognon, ainsi que les éléments de connaissance et les actions mises en œuvre par le Contrat de rivière Ognon constituent les supports pédagogiques privilégiés.

4.2. Thématiques à aborder

Ce programme sera axé principalement sur les enjeux et les objectifs inscrits au contrat territorial soit :

Volet A : Maîtrise des pollutions

Sous objectif A1 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole

Le sous volet intègre trois nouvelles opérations portant sur :

- Un Programme "Haies et ripisylve"
- Le Renouveau du PAEC sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon
- La Limitation du piétinement par le bétail

Sous objectif A2 : Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

Au titre du SDAGE, certaines masses d'eau du bassin versant de l'Ognon sont ciblées par les problématiques liées aux pollutions toxiques. De même, le 11ème Programme affiche un objectif de déployer dans un contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés, et atteindre le niveau défini.

Une étude de faisabilité d'une opération groupée de réduction des pollutions par les substances dangereuses a été souhaitée par le comité de rivière. L'action consiste à apporter un conseil aux entreprises afin de mieux gérer leurs rejets et leur permettre d'obtenir des aides.

Volet B : Fonctionnalité des milieux

Sous objectif B1 : Amélioration de la fonctionnalité morphologique des cours d'eau.

35 km de restauration de cours d'eau sont programmés dont 23km d'opérations de restauration morphologique d'ambition R2 ou R3 (intervention sur le lit mineur et sur la morphologie globale du cours d'eau) sur la durée de l'avenant.

Sous objectif B2 : Rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire

6 ouvrages classés en Liste 2 (classement réglementaire des cours d'eau au titre de l'art. L214-17 du Code de l'Environnement, accompagné d'obligations de restauration de la continuité écologiques pour les propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles) doivent être traités dans l'objectif de restaurer la continuité écologique des sédiments et des poissons sur la période de l'avenant au contrat. Au total, 18 ouvrages sont ciblés par le programme avec l'objectif de restauration de la continuité écologique.

Ce sous volet intègre également une nouvelle étude sur l'Espace de Bon Fonctionnement du Rahin.

Sous objectif B3 : Restauration des zones humides et des annexes hydrauliques

Ce volet concerne la restauration de mares, frayères et zones humides ont été ajoutées. Ces opérations mènent la surface de milieux humides concernée par les projets de restauration à 21 Ha sur la période 2021-23.

Sous objectif B4 : Gestion et suivi des milieux

Parmi ces opérations figurent un projet de nouvel ENS à Pont sur l'Ognon et la mise en œuvre du plan de gestion stratégique sur les milieux humides.

Sous objectif B5 : Gestion de la ressource et des inondations

Le Bassin versant de l'Ognon est identifié comme territoire en équilibre fragile vis-à-vis de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le projet de SDAGE 2022-2027, ainsi une étude sur l'adéquation besoins ressources sera réalisée dans la cadre de cet avenant.

Les masses d'eau souterraines (MESO) des Calcaires du jurassique du Plateau de Haute Saône et les Alluvions de Ognon figurent dans le projet de SDAGE 2022-2027 comme MESO dont les RS ont été délimitées mais dont les Zones de Sauvegarde restent à délimiter. Ainsi une l'étude sur les ressources stratégiques des alluvions et calcaires a été ajouté .

Volet C : Animation, communication et sensibilisation

Les enjeux

Suite au bilan à mi-parcours, une stratégie de communication a été élaborée pour le contrat de rivière. 5 grands enjeux ont été priorisés :

- Une image positive des cours d'eau et des milieux humides.
- Un comportement responsable de l'ensemble des publics vis à vis de l'environnement en général et des milieux aquatiques en particulier.
- Une reconnaissance du syndicat comme un acteur clé de l'environnement sur le bassin versant de l'Ognon.
- L'implication des acteurs du syndicat.
- La conscience de la plu value et la compréhension des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

Principes de la stratégie

La stratégie de communication du contrat de rivière vise à faire accepter à courts termes les changements exigés par la restauration et la préservation des milieux et à inscrire dans la durée des modifications de comportements des différents acteurs de l'eau sur le bassin versant.

Le public visé est donc très large et éclectique.

A court termes, les différents acteurs du bassin versant impliqués dans les questions de l'eau et des milieux aquatiques et humides doivent pouvoir comprendre l'intérêt des actions menées et les mécanismes qui aboutissent à un bon fonctionnement des milieux. Il est également nécessaire de valoriser les travaux menés et mettre en avant les apports indirects pour le territoire (économie, sociologie, tourisme, culture, ...) afin que la population locale s'approprie les projets.

A long termes, la sensibilisation et l'éducation des jeunes publics à l'environnement permettra d'ancrer dans les mentalités une conscience des pressions subies par les cours d'eau et un intérêt pour la faune, la flore et leurs hydrosystèmes en partant du principe qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien. Le développement d'une politique de sensibilisation et de communication dès la phase d'apprentissage des valeurs sociales permettra une plus grande responsabilisation des acteurs de demain.

Enfin il est important que l'ensemble des riverains et acteurs locaux s'approprie le patrimoine lié à l'eau sur le bassin versant.

Remarque : Un lien peut être fait avec le programme « Aires Terrestres Educatives » qui est compatible avec le PEEDD de la Vallée de l'Ognon. A ce titre, une classe peut participer aux deux programmes de façon complémentaire.

Contexte de l'opération

L'action est inscrite au contrat de rivière Ognon.

Les objectifs du Contrat de rivières respectent le code de l'environnement et visent à atteindre des objectifs de qualité des milieux aquatiques. Le bon état des masses d'eau est décrit dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les orientations de cette directive sont retranscrites et adaptées à l'échelle des grands bassins versant par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Sur le territoire, nous sommes concernés par le SDAGE Rhône Méditerranée.

Organisation des animations

Mise en place de la démarche :

Il appartient à chaque enseignant de s'engager volontairement à cette démarche.

L'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques du territoire d'action sera informé par les conseillers pédagogiques au premier trimestre de chaque année civile, une deuxième information sera effectuée par le prestataire titulaire de cette commande publique.

Les collèges, lycées, centres de loisirs et écoles publiques seront informés par le titulaire de cette commande publique.

A l'issue, et si le nombre de candidats est trop important, le maître d'ouvrage sélectionnera les classes en tenant compte de :

- L'ordre d'inscription.
- Le sujet du projet
- La localisation

Ressources du Contrat de rivière

Le contrat de rivière dispose d'un animateur, d'un chargé de mission concernant les travaux rivières et de chargés d'étude concernant le suivi de la qualité des eaux et les milieux humides. Cette équipe pourra être mise à contribution pour des animations, prestations, interventions sur des actions spécifiques, vu avec le prestataire.

Il est possible de faire participer les établissements scolaires à un projet concernant certaines actions selon les disponibilités. Cela peut être en rapport avec de la gestion des plantes envahissantes, de la restauration de la ripisylve avec plantation, du génie végétal ...

Organisation générale, contact des établissements, commande.

Il est à noter que sur le département du Doubs, les animateurs doivent avoir un agrément à titre individuel pour réaliser des animations dans les écoles. Sur le Département de Haute-Saône, les agréments sont attribués aux structures.

Le déroulement du programme est soumis pour avis COPIL du projet qui se tiendra en fin d'été/début d'automne.

Le planning se déroule comme suit :

Une réunion de lancement au début de la mission (comité de pilotage) permettra de présenter le projet, de préciser les objectifs généraux et de présenter le contenu des animations proposées au cours de l'année.

Coordination avec le prestataire et les intervenants :

En début d'année scolaire :

- Le maître d'ouvrage organisera et animera une réunion avec le prestataire ainsi que les intervenants visant à se familiariser aux thématiques abordées dans le programme scolaire et à informer des travaux prévus sur le bassin versant. Elle permettra un échange sur le déroulement du projet.

- Le prestataire, quant à lui, aura pour mission de prendre contact avec les établissements candidats et affiner rapidement leur projet afin de les soumettre à candidature. Il ne s'agit pas ici d'avoir un projet élaboré mais d'avoir une idée des thématiques abordées et des sujets / supports du projet.
- Parallèlement (septembre-octobre) un comité de pilotage sera organisé. Il permettra de faire le point sur les établissements candidats au PEEDD et sur leur projet dans le cadre de l'appel à projet spécifique qui s'organisera sur les mois de septembre et octobre. Il permettra également de valider les candidats.

Planning des projets

- **En hiver** : les projets individuels (chaque classe) démarrent. 2 classes d'une même école ou d'un même collège, ou mixte, notamment dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, pourront éventuellement travailler sur un projet commun ou complémentaire.
- **Février** : le prestataire informe par courrier ou mail les établissements (écoles, collèges et centres de loisirs) de la possibilité de bénéficier des animations à partir de l'automne.
- **Fin juin** : réunion bilan de l'année.
- **Au cours de l'été** : Les établissements intéressés rempliront une fiche de candidature (contenu à définir).
Sur cette base, le maître d'ouvrage peut être amené à arbitrer sur 1 projet s'il y a trop de demandes en veillant à une bonne répartition des projets sur le bassin versant au cours du COPIL de début d'année scolaire.
- **Fin septembre** : le(s) intervenant(s) prennent contact avec le(s) professeur(s) concernés avant l'intervention en classe.
- **A l'automne**, les projets débutent.
- **En fin d'année scolaire**, une journée de restitution sera organisée pour chacun des lots et pourra intégrer par exemple des spectacles, expositions, ateliers, ...

Fiche bilan des interventions :

A la fin de chaque intervention le prestataire remet à (aux) enseignant(s) ou au responsable du centre de loisirs une fiche à remplir permettant de connaître leur niveau de satisfaction.

Facultatif : une fiche d'évaluation pourra être également remise aux intervenants afin de faire évoluer les contenus de formation en fonction du ressenti des intervenants.

Cette fiche sera élaborée conjointement avec le maître d'ouvrage et le prestataire en début de prestation (2022).

Il est rappelé au prestataire que l'absence de ces fiches lors de la demande de règlement rend celle-ci incomplète et donc non recevable.

La fiche devra nécessairement inclure l'effectif du public, le lieu et le niveau du public.

Bilans annuels :

A la fin de l'année scolaire, le prestataire rédigera un bilan annuel résumant le nombre d'écoles, de classes et le nombre d'enfants ayant participé au programme et à la journée de restitution, les différentes interventions réalisées. Il résumera, entre autres, la réussite du programme, la satisfaction des enseignants et des enfants, les créations réalisées, et les corrections ou adaptations à prévoir.

Sécurité :

Les sites des sorties sur le terrain devront être repérés au préalable et les enseignants devront être informés des risques éventuels. Les animateurs devront justifier d'une formation aux premiers secours (AFPS).

Transport

Les éventuels déplacements sur le terrain sont pris en charge par le maître d'ouvrage en fonction de ces possibilités et après échange avec le prestataire sur la justification du besoin. Cette prestation de transport des élèves n'est pas incluse dans le présent marché mais pourra être prise en charge occasionnellement suite à son organisation par le prestataire.

Fait exception, les frais de transport des élèves vers le lieu de déroulement de la journée de restitution qui sera entièrement prise en charge par le prestataire qui refacture ce coût au maître d'ouvrage.

Fait exception, selon le programme et le type d'activité, les frais de transport vers des lieux éloignés de la structure demandeuse, en accord avec le maître d'ouvrage.

Contenu des animations

4.1. Animations scolaires -primaire

La mise en œuvre de plusieurs animations sans lien n'est pas souhaitée. Les animations dispensées sont organisées dans le cadre d'un projet construit. L'enseignant reste responsable de la construction du projet.

La trame générale des interventions est dans la mesure du possible toujours la même. Elle couple une intervention en classe et un temps de travail sur le terrain. Selon la situation de l'école, le thème choisi, les besoins de la classe, l'organisation précise du projet et des interventions seront définies entre le prestataire et l'enseignant.

Les travaux des élèves feront l'objet de réalisations pédagogiques (carnet d'observation, cahier d'expérience, maquettes ...).

Les contenus de l'intervention seront choisis en conformité avec les programmes en vigueur à l'école dans l'objectif du programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (consultable à l'adresse suivant : <https://www.education.gouv.fr/programmes-scolaires-41483>).

Le prestataire veillera à organiser un maximum de rencontres en extérieur de l'école ou de la structure bénéficiaire (au moins deux en plus de la journée de restitution). Ces contenus devront permettre à l'élève d'acquérir un certain nombre de compétences définies dans le premier et second palier pour la maîtrise du socle commun :

4.2. Animations scolaires - collège

Par nature, on ne retrouve pas dans les 2nd degré toute la transversalité de l'enseignement du 1^{er} degré, cependant on pourra explorer une approche transdisciplinaire. Un travail pédagogique sur le thème de l'eau ne peut se passer d'une approche transversale tant les thématiques et les enjeux sont à la fois divers et interactionnels ; ils sont également abordés dans les programmes de SVT, Histoire Géographie ; éducation civique et Physique/Chimie notamment.

Aussi, l'adéquation de l'offre du soumissionnaire avec les programmes scolaires est un critère discriminant dans le choix du prestataire. L'analyse des offres par le comité de pilotage permettra de juger de la pertinence de la réponse faite.

Le soumissionnaire s'attachera ainsi à proposer une trame générale des interventions. Elle couple dans la mesure du possible une intervention en classe et un temps de travail sur le terrain. Selon la situation de l'établissement, le thème choisi, les besoins de la classe, l'organisation précise de l'intervention sera définie entre le prestataire et l'enseignant.

Le soumissionnaire argumente sa proposition en mettant en évidence les adéquations de sa proposition avec les programmes en vigueur pour les quatre niveaux (6^{ème} à 3^{ème}) et ce dans les principales matières principalement concernées par le thème de l'eau, de l'environnement et du développement durable :

- Sciences de la vie et de la terre.
- Physique et chimie.

- Histoire et géographie.
- Education civique.

Toutes les matières peuvent développer un sujet spécifique autour du thème de l'eau (cas du Français, des Langues Vivantes, de l'enseignement Artistique, de l'Education Physique et sportive,...). Dans l'éventualité de demandes par un professeur d'une matière non citée ici, le prestataire devra s'attacher à construire avec celui-ci un programme d'intervention(s) spécifique(s) mais respectant le cadre général et les objectifs fixés.

4.3. Animations scolaires Lycées

Toutes les matières peuvent développer un sujet spécifique autour du thème de l'eau (cas du Français, des Langues Vivantes, de l'enseignement Artistique, ...) mais certaines entretiennent un lien plus étroit avec les thématiques en liens avec les milieux aquatiques et leur fonctionnement.

4.4. Animations en centres de loisirs

Les centres de loisirs du territoire peuvent à la manière des établissements scolaires bénéficier d'interventions du prestataire. Celles-ci peuvent :

- Etre adaptées aux caractéristiques des accueils de loisirs.
- Répondre à un besoin spécifique.

Les sujets développés en centre de loisirs peuvent être différentes des animations scolaires.

Projet collectif

Sur demande d'une ou plusieurs classes, une ou plusieurs écoles, d'un centre de loisirs et d'une école, ... le prestataire, après validation du maître d'ouvrage, assiste les demandeurs dans l'élaboration d'un projet collectif.

La mise en place de tels projets privilégiera l'ouverture vers l'extérieur au travers par exemple :

- Un rendu des créations lors de la journée de restitution.
- Et/ou la création de supports (dvd, cd, maquette, ...).
- Et/ou la mise en œuvre d'un rendu au cours du projet vers un public extérieur à l'établissement (élus, parents, grand public, ...).

V. Restitution

Contenu de base attendu :

- ✓ 15 à 20 classes prises en compte
- ✓ 3 à 5 animations par classe réparties dans l'année
- ✓ 6 à 15 intervenants
- ✓ Formation, coordination et évaluation des intervenants potentiels spécialisés dans l'animation et l'éducation au développement durable et à la nature
- ✓ Une structure coordonnant l'ensemble du projet
- ✓ Journée de restitution

Les choix du prestataire devront être argumentés et expliqués dans le mémoire explicatif.

Point particulier concernant la journée de restitution :

- ✓ A la fin de chaque année scolaire, le prestataire organise et met en œuvre une journée de restitution et de valorisation du travail effectué par toutes les écoles participantes. Cette journée sera une journée ouverte si possible à tous les habitants des communes concernées (et plus particulièrement à destination des parents d'élèves et des élus), ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du contrat territorial.

- Cette rencontre en fin d'année scolaire permettra de :
 - Synthétiser et partager les résultats obtenus.
 - Développer les capacités d'expression et de communication.
 - Valoriser le travail de groupe et dynamiser l'ensemble de la démarche.

✓ Parallèlement à la prestation des travaux de l'année, des ateliers pourront être proposés autour de thèmes à préciser.

Le maître d'ouvrage se charge uniquement des invitations écrites et de la communication autour de l'évènement. Le prestataire devra donc notamment organiser :

- Le contenu en concertation avec l'éducation nationale.
- Le lien avec la collectivité d'accueil.
- L'organisation logistique sur le site.

Rendu obligatoire :

Le travail effectué sera envoyé au prestataire et au maître d'ouvrage sous forme de document ou page qui sera téléchargeable et présenté au sein de supports de communication du SMAMBVO et/ou du SIBHVO, dans un volet spécifique à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La valorisation du travail effectué par toutes les écoles participantes peut également être sous forme d'exposition, selon le rendu, pour tout public.

Le prestataire s'attachera à faire apparaître dans sa proposition le maximum d'éléments permettant de juger de sa capacité à organiser de telles journées (notamment en proposant un ou des sites envisagés et en précisant leurs capacités d'accueil, la sécurité, de lieux d'expositions et de sites d'activités, ...).

Le maître d'ouvrage pourra éventuellement aider le prestataire dans sa recherche de site d'accueil.

VI. Territoire concerné

Tableau 1 : Etablissement pouvant être concernés sur le LOT 1

appellation	dénomination	secteur	commune	nature	département	académie	LOT
Collège Louis Pergaud	COLLEGE	Public	Villersexel	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
Collège privé Sainte Anne Saint Joseph	COLLEGE PRIVE	Privé	Lure	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
Collège Victor Schoelcher	COLLEGE	Public	Champagney	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
Collège Albert Jacquard	COLLEGE	Public	Lure	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
Collège les Mille Etangs	COLLEGE	Public	Mélisey	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
college montessori	ECG PR	Privé	Champagney	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	1
Pôle éducatif	POLE EDUCATIF	Public	La Côte	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire du Centre	ECOLE PRIMAIRE	Public	Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire Hameau du Rhien	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Ronchamp	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire Bernard Clavel	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Esprels	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire La Pologne	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire publique	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Plancher-Bas	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Amblans-et-Velotte	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire Jules Ferry	ECOLE PRIMAIRE	Public	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire du Centre	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Champagney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire du Centre	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Roye	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Saint-Barthélemy	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Pôle éducatif	POLE EDUCATIF	Public	Saint-Germain	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Courchaton	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire du Centre	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Mélisey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire privée Sainte Anne Saint Joseph	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	Privé	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Montessori	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	Privé	Champagney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Athesans-Etroitefontaine	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Fallon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire du Centre	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Fresse	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle de La Halle	ECOLE PRIMAIRE	Public	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire du Centre	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Servance-Miellin	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Mollans	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Plancher-les-Mines	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINTE MARIE	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	Privé	Villersexel	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire Aimé Cachot	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Champagney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1

POLE EDUCATIF DES VOSGES SAONNOISES	POLE EDUCATIF	Public	Clairegoutte	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Pôle éducatif l'école des champs	POLE EDUCATIF	Public	Noroy-le-Bourg	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Moffans-et-Vacheresse	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Pôle éducatif	POLE EDUCATIF	Public	Vy-lès-Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire du Centre	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Ronchamp	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
POLE EDUCATIF JEAN GIRARDOT	POLE EDUCATIF	Public	Magny-Vernois	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole élémentaire Jean Macé	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Lure	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Villersexel	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Arpenans	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle La Pologne	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Lure	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Champagney	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle Jean Macé	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Lure	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole primaire Hameau de La Houillere	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Ronchamp	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Bouhans-lès-Lure	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Ronchamp	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Plancher-Bas	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	1
Lycée polyvalent Georges Colomb	LYCEE POLYVALENT	Public	Lure	LYCEE POLYVALENT	Haute-Saône	Besançon	1
Lycée professionnel privé Sainte Anne-Saint Joseph	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE	Privé	Lure	LYCEE PROFESSIONNEL	Haute-Saône	Besançon	1
Lycée professionnel privé Groupe Scolaire de la Compassion	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE	Privé	Villersexel	LYCEE PROFESSIONNEL	Haute-Saône	Besançon	1
SEP du LPO Colomb	SECTION ENSEIGNT PROFESSIONNEL	Public	Lure	SECTION D ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	Haute-Saône	Besançon	1
Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Jacquard	SEGPA	Public	Lure	SECTION ENSEIGNT GEN. ET PROF. ADAPTE	Haute-Saône	Besançon	1
Etablissement Régional d'Enseignement Adapté du LP Compassion	EREA	Privé	Villersexel	SECTION ENSEIGNT GEN. ET PROF. ADAPTE	Haute-Saône	Besançon	1

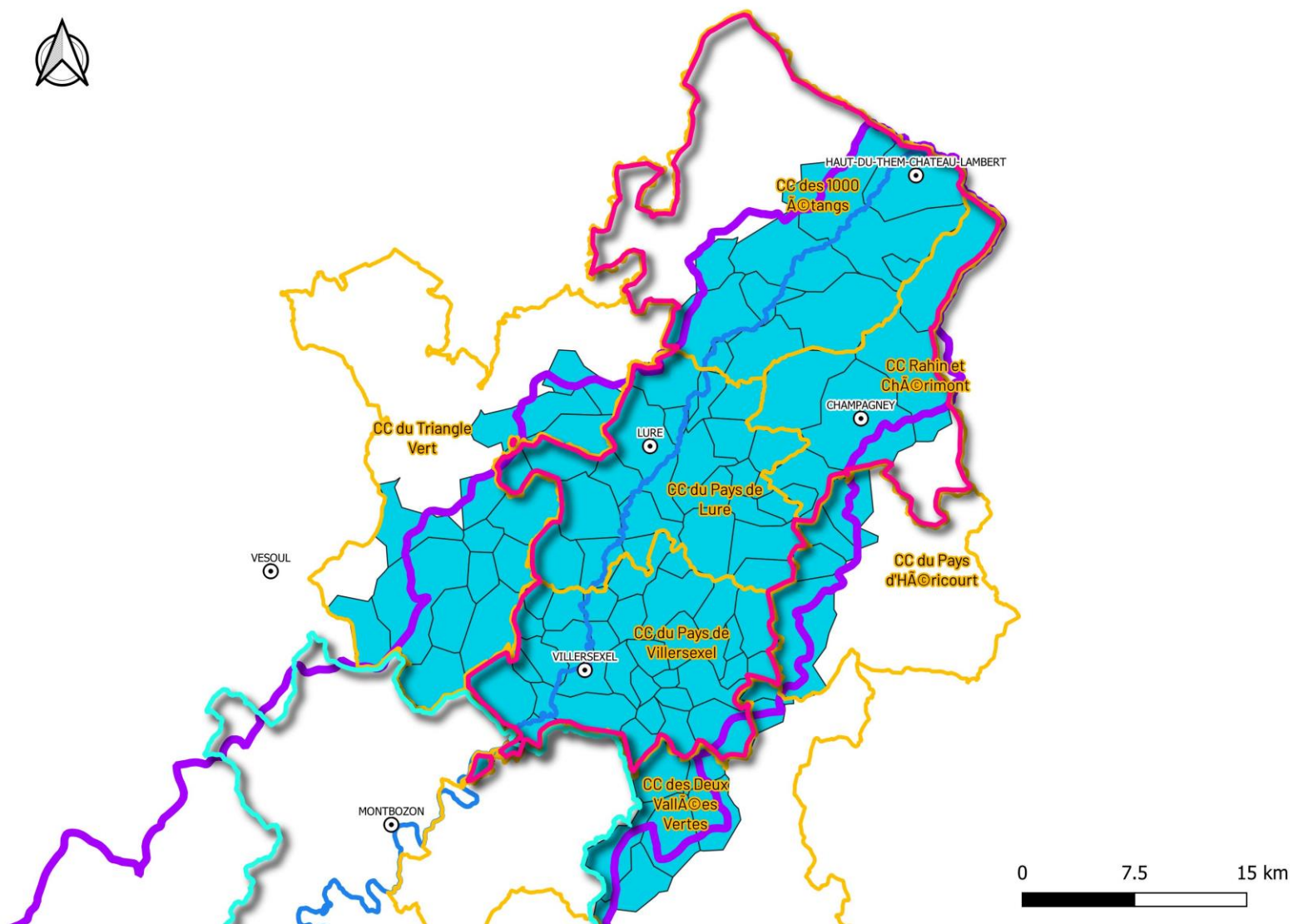


Figure 1 : Localisation du LOT 1

Tableau 2 : Etablissements pouvant être concerné sur le LOT 2

appellation	dénomination	secteur	commune	nature	département	académie	LOT
Collège Jules Jeanneney	COLLEGE	Public	Rioz	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	2
Collège Albert Mathiez	COLLEGE	Public	Marnay	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	2
Collège Georges Pompidou	COLLEGE	Public	Pouilley-les-Vignes	COLLEGE	Doubs	Besançon	2
Collège Jacques Prevost	COLLEGE	Public	Pesmes	COLLEGE	Haute-Saône	Besançon	2
Collège Les Villanelles	COLLEGE	Public	Rougemont	COLLEGE	Doubs	Besançon	2
Collège Claude Girard - Les Sorentines	COLLEGE	Public	Châtillon-le-Duc	COLLEGE	Doubs	Besançon	2
Collège privé François Cartannaz	COLLEGE PRIVE	Privé	Pirey	COLLEGE	Doubs	Besançon	2
POLE EDUCATIF DES BOBUCHOTS	POLE EDUCATIF	Public	Boult	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Loulans-Verchamp	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Perrouse	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	ECOLE PRIMAIRE	Public	Marnay	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Abbenans	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Audeux	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Cussey-sur-l'Ognon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Emagny	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire au Clousey	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Franois	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Gendrey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Jura	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Ougney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Jura	Besançon	2
POLE EDUCATIF	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Valay	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
école primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Voray-sur-l'Ognon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Chambornay-lès-Pin	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Pin	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Pagney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Jura	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Devecey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire Robert Delavaux	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Ecole-Valentin	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Marchaux-Chaufontaine	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Autechaux	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire Camille Picard	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Moncey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE	Public	Mercey-le-Grand	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire Monique Marmier	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Miserey-Salines	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Noironte	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2

Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Pelousey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire privée François Cartannaz	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	Privé	Pirey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Poulligny-Lusans	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Groupe scolaire de la Lanterne	GRUPE SCOLAIRE DE LA LANTERNE	Public	Pouilly-les-Vignes	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Serre-les-Sapins	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire Bellevue	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Châtillon-le-Duc	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Les Auxons	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole intercommunale de la Bussière	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	La Tour-de-Sçay	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Traitiéfontaine	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Dampierre-sur-Linotte	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Montbozon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Cléry	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Côte-d'Or	Dijon	2
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE R.P.I.	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Perrigny-sur-l'Ognon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Côte-d'Or	Dijon	2
Ecole primaire René Perrot	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Cuse-et-Adrisans	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Geneuille	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire intercommunale	ECOLE PRIMAIRE	Public	Vieilley	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire Arnoux Denise	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Chemaudin et Vaux	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire E. Vagneux	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Recologne	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
POLE EDUCATIF DES VALLONS FLEURIS	POLE EDUCATIF	Public	Montagney	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	POLE EDUCATIF	Public	Authoisson	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Pesmes	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Vitreux	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Jura	Besançon	2
Ecole élémentaire	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Chaucenne	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Lantenne-Vertière	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Lavernay	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire du Vallon	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Mésandans	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire Saint-Exupéry	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Pirey	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Saint-Hilaire	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole élémentaire du Breuil	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Public	Rougemont	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire intercommunale des 3 villages	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Villers-Buzon	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Doubs	Besançon	2
Ecole primaire	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Public	Sornay	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
POLE EDUCATIF	POLE EDUCATIF	Public	Rioz	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
POLE EDUCATIF	ECOLE PRIMAIRE	Public	Etuz	ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Chassey-lès-Montbozon	ECOLE MATERNELLE	Haute-Saône	Besançon	2
Ecole maternelle Bellevue	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Châtillon-le-Duc	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2

Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Rougemont	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2
Ecole maternelle Robert Delavaux	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Ecole-Valentin	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Franois	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Miserey-Salines	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2
Ecole maternelle	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Public	Pirey	ECOLE MATERNELLE	Doubs	Besançon	2
Maison Familiale Rurale de montbozon	MAISON FAMILIALE RURALE	Privé	Montbozon	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ORIENT	Haute-Saône	Besançon	2
Maison Familiale Rurale de Rioz	MAISON FAMILIALE RURALE	Privé	Rioz	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ORIENT	Haute-Saône	Besançon	2

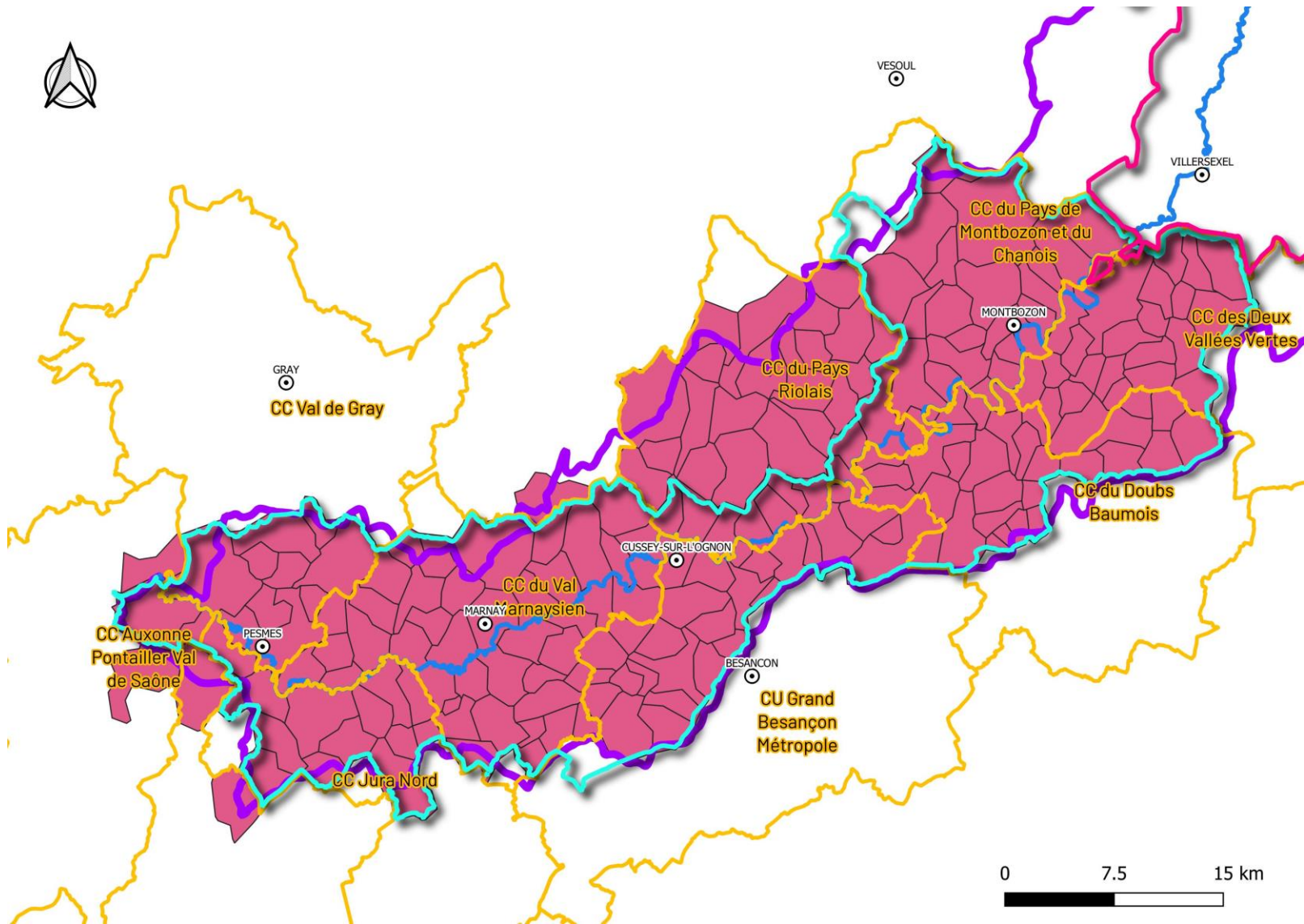


Figure 2 : Localisation du LOT 2